
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 MARS A 20H30

L'an deux mil vingt-six, du mois de mars, le 3, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole GENIN, maire.

Présents : Nicole GENIN, Simone COMBET, Félix PEREZ, Maurice COTTAZ, Geneviève CORBI, Michelle FAURE, Gérard BUDIN, Gilbert BATIER, Pierre-Yves DURAND, Jonathan DUPIN, Marie-Alix RIOBÉ.

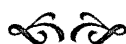
Excusés : Jacques CUISNIER

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Simone COMBET est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du PV de séance du 02.02.2025
2. Les délibérations :
 - Autorisation de signature d'une convention avec le Département de l'Isère relative à la création et de la gestion d'une nouvelle boucle touristique ;
 - Achat d'une plaque pour l'ossuaire ;
3. Point budgétaire
4. Informations diverses
5. Tour de table



Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :

- Travaux supplémentaires pour le chantier de réfection de voirie du chemin du gros châtaignier signé aujourd'hui.

Monsieur Batier indique que Monsieur Allagnat a dû réaliser un seuil pour éviter que l'eau entre dans le garage et la grille ne semble pas bien à l'aplomb. Il a par ailleurs constaté que l'engazonnement a été réalisé ce jour.

1/ Validation du procès-verbal de séance du 2 février 2026

Le procès-verbal du 02.02.2026 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations :

2026-02 : Signature d'une convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclotouristique sur la commune de Saint-Sorlin-de-Morestel

Le développement des itinéraires cyclables constitue un enjeu majeur pour les territoires, tant en matière d'attractivité touristique que de promotion des mobilités douces. Dans ce cadre, le Département de l'Isère a engagé une refonte de son offre de boucles cyclotouristiques, en

collaboration avec les acteurs locaux, afin de répondre aux standards nationaux définis par le référentiel de « cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo » publié en 2016.

La Commune de Saint-Sorlin-de-Morestel est concernée par la boucle n°9, dénommée « L'échappée panoramique », d'une longueur totale de 63,7 km. Cet itinéraire, classé comme « difficile », emprunte 0,8 km de voirie communale et 0,08 km de réseau routier départemental en agglomération sur le territoire de la Commune. Son jalonnement et son entretien nécessitent une coordination entre les deux collectivités, formalisée par une convention cadre.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec le Département de l'Isère, définissant les engagements respectifs des parties en matière d'implantation de signalisation, d'entretien et de gestion de l'itinéraire.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2213-1, L. 3213-3, L. 3221-4,
- **Considérant** que le développement des itinéraires cyclables s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine naturel et touristique de la Commune. La boucle « L'échappée panoramique » contribue à renforcer l'attractivité de Saint-Sorlin-de-Morestel en offrant un parcours sécurisé et adapté aux cyclotouristes, conformément aux objectifs du Plan Vélo Départemental.
- Considérant que la gestion partagée de l'itinéraire entre la Commune et le Département nécessite une convention cadre pour préciser les responsabilités de chaque partie, notamment en matière de signalisation, d'entretien et de sécurité. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre des compétences partagées en matière de voirie (articles L. 3213-3 et L. 3221-4 du CGCT).
- Considérant que l'implantation de panneaux de jalonnement et d'un totem de présentation touristique doit respecter les normes de sécurité routière (décret n°2020-1494 du 30 novembre 2020) et les règles d'occupation du domaine public (articles 16.1 à 16.6 du règlement de voirie départemental).
- Considérant que la convention prévoit des modalités claires d'entretien et de gestion pour garantir la durabilité de l'itinéraire, en s'appuyant sur les délibérations départementales de référence (n°2014 DM1 F 09 01 et n°2018 C12 C09 12).
- Considérant que les prestations prévues par la convention sont prises en charge par chaque partie dans le cadre de ses compétences respectives, sans compensation financière entre la Commune et le Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour - 0 voix contre - 0 voix d'abstention:

Article 1er : Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la création et à la gestion de la boucle cyclotouristique « L'échappée panoramique » avec le Département de l'Isère, dans les termes annexés à la présente délibération.

Article 2 : Prend acte des engagements respectifs des parties, tels que définis dans la convention, notamment :

L'autorisation d'implantation des panneaux de jalonnement et d'un totem sur le domaine public communal,
Les modalités d'entretien et de gestion de l'itinéraire,
La répartition des charges entre la Commune et le Département.

Article 3 : Décide que la présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et sera valable pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction annuelle, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

Article 4 : Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Département de l'Isère.

2026-03 : Achat d'une plaque d'ornement pour l'ossuaire du cimetière communal

Le cimetière communal de Saint-Sorlin-de-Morestel dispose d'un ossuaire, espace dédié à la mémoire des défunts dont les restes ont été regroupés. Afin d'honorer leur souvenir et d'améliorer l'esthétique de ce lieu, il est proposé d'acquérir une plaque d'ornement destinée à être apposée sur l'ossuaire.

Cette plaque, dont le modèle et le tarif (249 €) ont été fournis par les Pompes Funèbres Boudrier de Morestel, permettra de matérialiser de manière pérenne et respectueuse la vocation mémorielle de l'ossuaire. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'entretien et d'embellissement des espaces funéraires, conformément aux obligations légales incombant à la commune en matière de gestion des cimetières.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2213-8, L. 2213-9, L. 2223-1, L. 2223-18,
- **Considérant** que l'ossuaire constitue un espace de mémoire collective, où les restes des défunts sont regroupés en l'absence de concession individuelle. L'apposition d'une plaque d'ornement répond à un impératif de dignité et de respect des défunts, tout en facilitant l'identification de ce lieu pour les familles et les visiteurs.
- **Considérant** que conformément à l'article L. 2213-8 du CGCT, la commune est tenue d'assurer l'entretien et la gestion des cimetières, ce qui inclut les espaces communs tels que les ossuaires. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de ces obligations.
-
-
- **Considérant** que le montant de l'acquisition (249 €) est inférieur au seuil de 40 000 € HT fixé par l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, ce qui permet à la commune de procéder à cet achat sans publicité ni mise en concurrence préalable.
- **Considérant** que la plaque d'ornement, de par sa nature collective, ne porte atteinte ni au principe de neutralité des espaces funéraires ni à l'égalité de traitement entre les familles. Elle ne constitue pas une concession individuelle et ne confère aucun droit particulier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

Article 1er : D'autoriser l'acquisition d'une plaque d'ornement destinée à être apposée sur l'ossuaire du cimetière communal de Saint-Sorlin-de-Morestel, conformément au devis fourni par les Pompes Funèbres Boudrier de Morestel, pour un montant de 249 €.

Article 2 : De charger Madame le Maire ou son représentant de signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris le bon de commande et le règlement de la facture.

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante sur le budget communal 2026, au chapitre 021 article 21316

Article 4 : De prévoir, le cas échéant, l'intervention des services techniques municipaux pour l'apposition de la plaque sur l'ossuaire.

3/ Point budgétaire

COMMUNE (M57) - Exercice 2026

[Changer](#)

Bordereaux en-cours

2 en dépenses

6 469,97 €

1 en recettes

23 322,00 €

Bordereaux numérotés

6 en dépenses

51 710,34 €

1 en recettes

1 026,35 €

Engagements non soldés

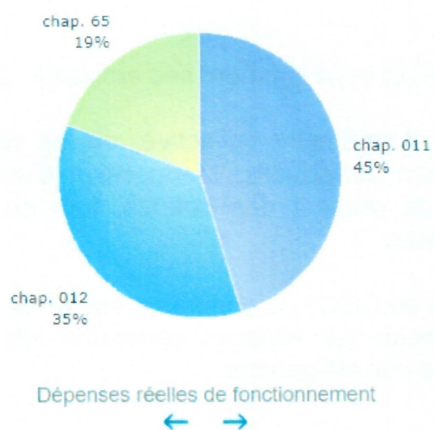
1 en dépenses

1 750,00 €

0 en recettes

0,00 €

Réalisation hors engagement à 15h09



Fonctionnement

	Prévisions	Réalisations
Dépenses	0,00 €	55 386,75 €
Recettes	0,00 €	24 348,35 €
Solde	0,00 €	-31 038,40 €

Investissement

	Prévisions	Réalisations
Dépenses	0,00 €	4 543,56 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Solde	0,00 €	-4 543,56 €

Année 2025 : Sur le budget investissement, un écart de 1375 € avec le compte de gestion a été relevé. Il sera traité avec la trésorerie afin de régulariser cet écart. Sur le budget de fonctionnement aucune discordance n'a été constatée.

2026 : le budget de fonctionnement de 2025 peut facilement être reconduit sensiblement à l'identique ; il faudra cependant bien penser à abonder le chapitre 012 (charges de personnel).

4/ Informations diverses

- Syclum : a contacté le référent et la mairie pour proposer l'installation d'un bac à verre supplémentaire devant du Haras de la Frette. Trop de verre est jeté dans le bac jaune. Les élus craignent que des nuisances impactent le propriétaire et les chevaux.
- Élections : 15.03 1^{er} tour et installation du nouveau CM le 20.03.26 ; la nouvelle équipe doit rester active jusqu'au 20.03.26. Un tableau de tenue du bureau de vote sera élaboré rapidement.

5/ Tour de table

- Simone COMBET :
Communique les dossiers en cours :
 - Doyens du village : penser à souhaiter les anniversaires de Madeleine et Stélio.
 - CSOB : la marche contre les violences faites aux femmes est en cours d'organisation. Elle a reçu dans l'après-midi un message mais n'a pour le moment aucune précision sur le tracé exact de la marche. Une information est à paraître prochainement. Néanmoins, il est organisé un spectacle intitulé « Outrages » le 25/04 de 14h à 15h15 à la salle de l'amitié de Morestel. Une information va paraître sur PanneauPocket.
 - Téléalarme : Une convention vient d'être transmise et une proposition tarifaire a été fournie pour la fourniture d'un déclencheur anti-chute au prix de 81.50 € (en quantité limitée).
 - Le Sorl'Info : des articles sont déjà en préparation pour mars 2026. Les consignes seront passées au successeur.
 - PCS : Suite au renouvellement de l'équipe municipale, une mise à jour est à répercuter dans **Wikipredict**.
 - L'inventaire du placard de réception de la mairie a été fait fin février ; il y a suffisamment pour faire la cérémonie du 8 mai. Un conseil des écoles St Sorlin/Vasselin aura lieu dans la salle de réunion de la mairie le 10 mars 2026 de 18h à 20h. Un compte-rendu sera disponible prochainement.

Une chemise de passation a été élaborée. Elle remercie le maire et la secrétaire pour la bonne conduite de ses attributions durant ce mandat. Elle propose de continuer à distribuer le Sorl'info. Le maire la remercie à son tour pour son acharnement, sa détermination et sa patience qui lui ont permis de mener à bien sa mission.

- Geneviève Corbi : elle constate que les boîtes à livres fonctionnent très bien. Madame le maire la remercie pour son implication.
- Marie-Alix RIOBÉ : a rappelé la marbrerie De Villa et elle indique que les deux croix sont prêtes. Elle demandera ultérieurement de l'aide à des personnes volontaires pour l'aider à venir les récupérer et les installer. Le maire la remercie pour le Sorl'info.
- Pierre-Yves DURAND : il remercie chaleureusement les conseillers sortants qui faisaient partie de la commission NECJ. Il fait remarquer que la soirée tricot organisée sur la commune a été très appréciée et cette action permettra grâce à la confection des carrés de laine qui seront assemblés pour faire des décorations visibles lors de la marche, de fabriquer ensuite des couvertures pour diverses associations. Le maire remercie d'avoir mis autant d'enthousiasme et d'énergie dans cette commission. Le maire remercie Pierre-Yves Durand pour son dynamisme qui a permis de créer la commission NECJ.
- Michelle FAURE : elle remercie tous les élus tour à tour. Le maire la remercie à son tour pour sa faculté à se saisir des dossiers avec efficacité et les conduire jusqu'à leur réussite.

- Gilbert BATIER : il constate que le panneau de pré signalisation de stop à la Frette n'est plus là. Un nouveau panneau a été remis. Le maire le remercie pour son implication sur ce mandat et Simone Combet le remercie également d'avoir préparé l'animation pour le repas des aînés.
- Gérard BUDIN: Notre agent municipal Julien Bruesse s'est bien approprié son travail. Il gère actuellement le cimetière, le rebouchage des trous, prend des initiatives et travaille en parfaite autonomie. Il remercie Maurice pour sa collaboration pendant ce mandat. Le maire le remercie pour sa disponibilité.
- Maurice COTTAZ : 24.02 réunion du SEPECC qui a voté différentes dispositions budgétaires, RH et acquisition de parcelles. L'assainissement a augmenté du fait de la construction de deux stations d'épuration. Il informe les conseillers que Monsieur Ferraris termine son mandat de Président du SEPECC et ne se représentera pas. Les élus remercient chaleureusement Monsieur Cottaz pour son implication lors des deux mandats bien actifs.
- Jonathan DUPIN : il congratule tous les élus pour le travail réalisé. Le maire le remercie pour sa participation en début de mandat.
- Félix PEREZ : Il félicite l'équipe pour la prise de conscience sur l'utilisation du budget communal à bon escient sur ce mandat. Il remercie la secrétaire de mairie pour la bonne gestion de la comptabilité. Le maire le remercie pour sa ténacité malgré les difficultés rencontrées.

Tous les élus remercient chaleureusement madame le maire pour le travail réalisé durant ce mandat.

Madame le maire présente le film sur le bilan de la CCBD.

Fin de séance : 21h45

Approuvé le 26/03/26.

Le maire,
Nicole Gossin

La secrétaire de séance,
Véronique JAYET-BESDARD



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Veronique Jayet-Besdard.